



**Cofinancement d'étude de faisabilité  
pour la réalisation de résidences senior  
ou intergénérationnelles à Soufflenheim,  
Gunstett, Saales et Huttenheim**

**Rapport n° CP/2015/160**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le présent rapport concerne les demandes des communes de Soufflenheim, Gunstett, Saales et Huttenheim dont le projet de résidence sénior ou intergénérationnelle a été pré labélisé dans le cadre des appels à projets que le Département a lancés en 2013 et 2014.

Il s'agit grâce à ces analyses d'examiner les caractéristiques des besoins et l'impact sur le type de produit orienté vers les séniors que ces communes doivent réaliser.

Le Conseil Départemental fait de l'accompagnement des parcours résidentiels et notamment du maintien des personnes vieillissantes dans un domicile adapté, l'une des orientations majeures de son plan départemental de l'habitat (PDH).

Aussi, dans ce contexte, le Département a lancé, successivement en 2012, 2013 et 2014, les Appels à Projets « Résidences Senior » et « J'habite et je vis l'intergénérationnel » pour y répondre. En effet, les « résidences senior » sont des groupes de logements, non médicalisés, mais adaptés à la perte d'autonomie et qui proposent des services d'aide à la personne, des services locatifs et d'animation, facultatifs ou non.

A ce jour, 54 projets sont pré labélisés ou labélisés. L'accompagnement du Département revêt différentes formes dont une subvention pour la réalisation d'études de faisabilité des résidences senior ou intergénérationnelles. Il s'agit d'une subvention de 80 % du coût HT de la prestation, dans la limite de 6 400 € HT sauf pour les SCoTs d'Alsace Bossue, de Saverne et de Sélestat pour lesquels le plafond est porté à 8 000 € HT pour les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 (sinon dispositif antérieur, soit 50 %). Pour mémoire, le seuil de 80 % d'aides publiques ne doit pas être dépassé.

A ce titre, il vous est soumis les demandes des communes de Soufflenheim, Gunstett, Saales et Huttenheim dont les projets de résidence sénior ou intergénérationnelle ont été pré labélisés.

Un montant total de 20 412 € pourrait être octroyé à ces communes selon le détail indiqué dans le tableau ci-annexé, pour le cofinancement d'étude de faisabilité pour la réalisation de résidences senior ou intergénérationnelles.

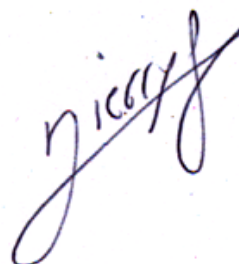
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22658	65-65734-72	20 000,00 €	15 720,00 €	14 012,00 €
24577	65-65734-72	10 000,00 €	10 000,00 €	6 400,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 20 412 € aux communes de Soufflenheim, Gunstett, Saales et Huttenheim, selon le détail indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération, pour le cofinancement d'études de faisabilité pour la réalisation de résidences senior ou intergénérationnelles qui ont été pré labélisées dans le cadre des appels à projet lancés par le Département.*

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bierry', written over a faint grid background.

Frédéric BIERRY